

**DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2025/395

Occupation du domaine public

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU les articles L 2213-1 et L 2213-2, 2ème alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route, notamment ses articles R 36, R 411-3, R 411-4, R 411-8, R 412-49 et R 417-10,
- VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, signalisation des routes,
- VU, la demande de Monsieur VERSTRAETEN Morgan en date du 10 décembre 2025,

CONSIDERANT, la demande d'occupation du domaine public afin de permettre le stationnement d'une nacelle devant le 320 rue Edouard Vaillant (59184) SAINGHIN-EN-WEPPES ; il y a lieu de prendre toutes les mesures pour assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules devant le 320 rue Edouard Vaillant afin de permettre le stationnement d'une nacelle pour des travaux sur un poteau électrique. **Cette mesure prendra effet le 07 janvier 2026 à partir de 08h00.**

ARTICLE 2 : Une signalisation d'interdiction devra être mise en place et l'arrêté devra être affiché.

ARTICLE 3 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlement en vigueur

ARTICLE 4 : La directrice générale des services, la commandante de la brigade de gendarmerie de la BASSEE, la police municipale de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

**Monsieur VERSTRAETEN Morgan, technicien ENEDIS,
Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de La Bassée,
La Police Municipale,
Aux archives municipales,**



Fait à Sainghin-en-Weppes, le 10 décembre 2025

Le Maire

Matthieu CORBILLON

